



L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

Bombardement de Beyrouth.

Maintenant que la coalition a tiré le canon, les insensés qui s'imaginaient que le traité de Londres ne s'exécuterait pas, ont-ils conservé leurs illusions? Le bombardement de Beyrouth par les alliés est le premier acte du grand drame qui va commencer entre la révolution française et les aristocraties européennes. C'est la guerre, une guerre à outrance, une guerre à mort. Il faut que la France se relève de ses désastres, qu'elle venge les malheurs de l'invasion, qu'elle déchire les traités de 1815, et qu'elle sauve sa révolution, la civilisation du monde, l'avenir de l'humanité, des atteintes implacables de la tyrannie et de la barbarie.

Ah! nous serions déshonorés, avilis et perdus, si nous pouvions méconnaître nos devoirs et reculer devant la sainte mission que nos intérêts et notre dignité nous imposent.

Nous l'avions dit en apprenant le traité de Londres; nous l'avons répété bien des fois depuis, nous le répétons encore aujourd'hui avec l'énergie que donne une indignation trop justifiée par les hésitations du pouvoir; nous le répétons sans cesse avec l'ardeur et la persévérance qu'inspirent le sentiment d'une noble cause et la conscience du dévouement patriotique et du généreux enthousiasme de toute la France.

La convention du 15 juillet a rompu l'équilibre européen en isolant le gouvernement de la France; conclue sans nous et contre nous, à propos d'une haute question qui nous intéressait particulièrement, c'était une insulte que nous ne pouvions souffrir. Cependant le pouvoir l'avait tolérée; il s'est abaissé à d'inutiles et honteuses négociations. La coalition lui a répondu par d'audacieuses provocations; elle a menacé Mohammed-Aly; elle a bombardé Beyrouth.

Affronts et provocations, le ministère a subi patiemment toutes sortes d'humiliations avant d'agir.

Mais maintenant que la France indignée frémit d'impatience, de colère et de patriotisme, la susceptibilité, naguères si fanfaronne, de nos hommes d'états, va-t-elle enfin s'émouvoir?

Attendez! Attendez!

Attendez que quelque ambassadeur aille supplier quelque puissance alliée de se détacher de la coalition.

Attendez que quelque envoyé diplomatique aille solliciter du vice-roi d'Égypte l'emploi de quelque inutile subterfuge.

Attendez qu'un conseil de ministres anglais ait délibéré sur la question de paix ou de guerre.

Attendez que les bastilles de la capitale soient élevées.

Attendez qu'une émeute écrasée sous le canon, permette au pouvoir de réclamer des chambres quelques lois

dictatoriales, dont il se servira contre l'exaltation du patriotisme, révolté de la paix à tout prix.

Attendez que l'ennemi ait envahi notre territoire, surpris nos villes frontières privées du secours de leurs gardes nationales.

Attendez que tous les traîtres de 1815 reparassent et implorant une capitulation honteuse!

Non! il n'en sera pas ainsi. Le peuple de 1830 ne le souffrira pas.

Le temps des hésitations n'est plus possible. Si le ministère est impuissant à défendre l'honneur de la France, il faut qu'il se retire. S'il a le courage qu'exige la situation, qu'il cherche dans la nation la force, l'énergie et le génie que les circonstances réclament.

La coalition n'attend pas, elle traite et elle agit avec vigueur et avec ensemble. Elle ne s'inquiète ni de vos menaces hypocrites, ni de vos fanfaronnades ridicules, ni de vos protocoles inutiles, ni de vos négociations avortées.

Elle signifie le traité, elle fait les sommations convenues, elle bombarde Beyrouth, comme assurée de votre silence et de votre complaisance. Rien ne l'arrête. Elle sait bien que notre marine se cache, honteuse de l'inaction forcée que le gouvernement lui impose.

Aujourd'hui elle attaque la Syrie, demain elle attaquera l'Égypte; puis viendrait l'Algérie, et bientôt elle déborderait sur la France.

Plus un lâche recule et plus on le maltraite. Plus une nation se soumet et plus on l'avilit, jusqu'à ce qu'on l'anéantisse....

Enfants de 89 et de 1830, n'oublions pas qui nous sommes; un trop noble sang coule dans nos veines, nous avons un nom trop haut à maintenir, des sentiments nationaux trop énergiques nous animent, pour que nous ne fassions pas triompher, malgré tous les obstacles, la cause de notre patrie et de l'humanité!

Arrière donc aujourd'hui la diplomatie cauteleuse et les temporisations avilissantes!

Après nous avoir défiés par leurs protocoles insultants, nos ennemis nous ont provoqués par le canon; c'est par le canon qu'il faut leur répondre.

Et malheur à eux d'avoir forcé la France à tirer du fourreau la glorieuse épée de la République et de l'Empire!

BULLETIN POLITIQUE.

Si le bombardement et la prise de possession de Beyrouth ont une portée politique immense, il n'en est pas de même de leur importance matérielle. Beyrouth n'était qu'une petite ville, sans défense, et il est étonnant que l'héroïsme des soldats égyptiens ait pu résister pendant neuf jours aux efforts des forbans de la coalition.

La dépêche télégraphique que nous rapportons dans notre dernier bulletin en ont immédiatement succédé d'autres qui annonçaient que près de 8,000 Turcs, Autrichiens

Il passa devant sa femme sans jeter un regard sur elle qui, debout, immobile, atterrée, ne trouvait pas un mot, pas un cri pour soulager la douleur qui l'éclouait. Mais tout-à-coup elle se lança devant son mari pour lui fermer le passage, et, les mains tendues vers lui, elle s'écria : — Gustave! Vous n'êtes point rentré seul... Elle est avec vous!

— Son mari arrêta sur elle un regard froid et calme. — Que voulez-vous dire?

— Vous le savez aussi bien que moi, car vous pâlissez! Oui, celle qui a détruit tout mon bonheur et le calme dans mon repos, elle est là, mon cœur me le dit! Vous êtes monté lentement; vous vous êtes arrêté à cette porte. J'ai même entendu deux voix... Oh! vous avez osé l'amener!...

— Laissez-moi sortir, Pauline... laissez-moi sortir.

Et Gustave pâlisait en effet de colère, à cette lutte inattendue.

— Non, dit la jeune femme avec désespoir, non, Gustave, vous passerez sur mon corps ou vous ne me quitterez pas. Vous n'apporterez pas ainsi la honte et le déshonneur sous notre toit. Si vous ne pouvez m'aimer, au moins vous me respecterez.

— Vous voulez me pousser à bout... Encore une fois laissez-moi partir.

— Ce sera donc moi, s'écria l'infortunée, exaltée par la douleur, ce sera donc moi qui chasserai cette femme.

Elle fit un pas en avant; mais Robert saisit son bras, et le serrant avec force : — Pauline! au nom du ciel, va-t-en... va-t-en ou je ne réponds plus de moi!

Pauline fit un dernier effort pour le retenir; mais elle poussa un cri d'effroi et tomba à genoux : la main de Robert s'était levée sur elle.

Honteux de son coupable emportement, il s'élança hors la chambre, laissant là Pauline, folle de sa douleur et de honte, en le trouvant si coupable.

Lorsque la porte fut fermée, elle se traîna jusqu'au siège qu'elle avait quitté à l'arrivée de son mari, et elle dit d'une voix pleine d'angoisses. — Tout est fini!

Tout était fini en effet pour Pauline, quand on songe à ses efforts pour retenir le bonheur et le calme dans son ménage, et conjurer par des sacrifices sans nom, par une angélique résignation l'orage qui venait d'éclater sur sa tête. Pauline était la fille d'un marchand, brave et honnête homme, qui avait toujours fait honneur à ses affaires, mais qui n'avait point trouvé le secret de faire fortune. Après 30 années de travail, il s'était retiré du commerce, estimé de tous ceux qui le connaissaient, mais ne possédant que fort peu d'économies. Toute son inquiétude s'était éveillée, non pour lui, mais pour sa fille bien-aimée.

et Anglais avaient débarqué à Beyrouth, mais que Soliman-Pacha les avait bientôt forcés de se rembarquer avec une perte de deux mille hommes. Cette dernière nouvelle n'est pas positive.

Il paraît simplement que 200 soldats de la marine anglaise et un détachement de Turcs et de Druzes, se sont présentés devant Djebail, à dix milles au nord de Beyrouth et qu'ils en ont été repoussés avec perte. On aurait confondu le prétendu échec qu'on a annoncé, avec cette nouvelle.

Quoi qu'il en soit, que Beyrouth soit resté en la possession des troupes de la Sainte-Alliance ou ait été repris par les Égyptiens, cette conquête ne servirait guères aux agresseurs et ne ferait rien perdre de ses avantages à la position du vice-roi.

La Syrie a assez de troupes pour se défendre si on veut l'envahir; l'insurrection du Liban est apaisée et malgré les intrigues et les efforts d'agents turcs et anglais, il lui sera difficile de se réveiller, tant que l'armée égyptienne n'aura pas été anéantie. La coalition ne pourra donc rien entreprendre de sérieux sur ce point, avant le printemps.

Et d'ailleurs, si elle pouvait obtenir quelque succès, Ibrahim-Pacha qui maintenant cerne, dit-on, les troupes de la coalition, ne tarderait pas à s'avancer dans l'Asie Mineure et à menacer Constantinople, que les Russes seuls pourraient défendre. Ce serait peut-être alors une occasion de discorde qui surgirait entre la Russie et l'Angleterre.

La situation ainsi exposée, offrirait à la France de grands avantages, si la France avait à sa tête un gouvernement digne d'elle; elle pourrait profiter des circonstances, et en même temps qu'elle enverrait notre marine au secours du pacha, faire une diversion terrible à la question d'Orient en se jetant sur le Rhin et sur les Alpes.

Mais que pouvons nous espérer de digne de la France des hommes qui nous gouvernent?

En vain l'indignation publique a protesté contre leur inaction; en vain depuis le jour où a été connu le bombardement de Beyrouth, a-t-on accusé leur lâcheté, ils ont gardé un honteux silence, ils se sont enveloppés dans leur inquiétante discrétion.

On dit, il est vrai, que M. Thiers, a manifesté en haut lieu des idées belliqueuses; mais on ajoute aussi qu'une volonté puissante, persévérant dans le maintien de la paix à tout prix, a opposé une résistance insurmontable.

Un article du *Constitutionnel* porterait à croire que les choses se sont en effet passées ainsi; M. Thiers s'est fait inviter dans les termes suivants par son journal à prendre d'énergiques résolutions.

« Que M. Thiers prenne donc une décision; il le doit » à la France, au parti qu'il représente, il se le doit à lui-même. *S'il n'était pas libre d'agir*, il ne lui conviendrait pas de garder un pouvoir dont il ne pourrait rien faire. » Il n'aurait alors qu'à suivre son propre exemple.

« En se retirant, parce qu'il ne lui serait pas donné de soutenir l'honneur de la France, il laisserait sans

Pauline avait alors 18 ans; elle était jolie, mais son éducation s'était bornée aux principes élémentaires. Toute sa science consistait à diriger parfaitement le petit ménage de son père, et à tenir des livres en partie double, sans qu'on y rencontrât jamais une erreur. Pour tous ceux qui la voyaient, c'était une gracieuse jeune fille, une de ces riantes images qui se trouvent dans presque tous les ménages bourgeois, bien simple, bien ignorante de la vie, du monde et des passions; c'était une femme ordinaire, c'est-à-dire bonne et dévouée jusqu'à l'abnégation la plus complète.

Super ceux qui perçaient cette commune enveloppe, elle devenait supérieure par la noblesse de ses instincts, la force de son caractère et la tendance passionnée de son âme; pour qui ne juge que sur l'apparence, que de femmes nées dans le peuple, vivant de sa vie; femmes sublimes, grandes et généreuses, passent inaperçues, sans que l'on songe à les admirer, parce qu'on ignore le noble but qu'elles se sont proposé, et les pénibles sacrifices qu'elles ont fait pour y parvenir.

Un jour, le père de Pauline entra dans sa chambre et lui dit : — Mon enfant, le fils de M. Robert, le riche marchand de soieries, le jeune Gustave l'aime, et vient de me demander ta main.

Pauline devint fort embarrassée : — Mon père, dit-elle d'une voix basse, je connais à peine M. Gustave, et comment lui, si riche, a-t-il pensé à une pauvre fille qui n'a rien au monde!

— Il t'aime, mon enfant; ce mot répond à tout. J'aurais compris, je l'avoue, l'opposition de son père; mais Gustave est fils unique, il a toujours été gâté, et Robert n'a pas résisté aux prières de son fils. Maintenant ton avenir est assuré, je suis heureux.

— Mon père, dit encore la jeune fille avec émotion, vous aviez formé d'autres projets. Mon cousin Jules, pauvre comme nous, devait en travaillant se faire une position honorable, et... vous aviez dit que le fils de votre frère était le seul époux que vous désiriez pour votre fille.

— Oui... oui sans doute, j'avais dit cela, reprit le vieux marchand avec embarras!... Mais vois-tu, Jules s'est jeté à corps perdu dans les innovations industrielles dans ce qu'ils appellent le progrès. Il ne recule devant aucune chose hasardeuse, et je tremblerais toujours s'il était mon gendre. Il peut faire fortune, mais aussi il peut échouer, et dans ce cas une chute est presque toujours le déshonneur. D'ailleurs il est dans le midi, occupé de grandes spéculations; qui sait s'il pense encore à toi?... Enfin, ma fille, je n'ai plus qu'un mot à te dire : au moment où j'ai quitté les affaires, des pertes successives allaient peut-être m'obliger à déposer mon bilan. Ce jour-là je me serais fait sauter

Feuilleton de l'Association.

Les Femmes selon leur mission divine et humaine.

(Extrait de l'Almanach populaire pour 1841.)

Deux heures du matin venaient de sonner à l'église de St.-Méry, et Pauline était encore assise près du feu qui s'éteignait. La lampe recouverte d'un globe, jetait un pâle lueur sur son visage plus pâle encore. Le moindre bruit la faisait tressaillir. Elle se levait brusquement, s'avançait vers la fenêtre, écoutait avec anxiété les pas précipités qui, à de rares intervalles, s'approchaient de la maison et se perdaient dans le lointain... Lui enlevant sa dernière espérance. Elle revenait s'asseoir en murmurant d'une voix étouffée : — ce n'est pas lui! — Elle se levait de nouveau; elle allait entr'ouvrir la porte d'une chambre où reposait un bel enfant de 5 ans, sa joie, sa seule consolation dans ce monde. Elle se penchait sur son lit, et de ses lèvres effleurait son front si pur, puisant du courage et de la résignation, dans le baiser passionné et chaste que la mère donne à son enfant. Puis elle venait prendre un ouvrage que l'inquiétude la forçait bientôt de quitter.

Enfin la porte de la rue s'ouvrit, et retomba lourdement sur celui qui venait d'entrer. Le cœur de Pauline battait avec force. Quelques minutes s'écoulèrent, et un homme parut sur le seuil de la chambre. Cet homme pouvait avoir trente ans; ses traits étaient beaux et réguliers, mais déjà fatigués, son regard, qui avait été énergique et intelligent, s'éteignait, tant le désordre des sens et de l'âme agissait violemment sur lui. Cet homme, c'était Gustave Robert, le mari de Pauline.

Lorsqu'il vit sa femme, il laissa échapper un vil mouvement d'impatience : — encore levée, murmura-t-il?

— Je l'attendais, répondit la jeune femme d'une voix douce et tremblante.

— Et vous avez eu tort, reprit brusquement Robert; vous vous fatiguez inutilement; mais cela n'arrivera plus.

Pauline arrêta sur lui son grand œil noir, pour pénétrer sa pensée; le visage de Robert était calme. Il prit un flambeau, et continua; comme il peut arriver fréquemment que je rentre passé minuit, j'ai donné l'ordre de me préparer une chambre séparée de la vôtre. Ainsi vous ne serez plus obligée de m'attendre, et je serai plus libre, ajouta-t-il plus bas.

» doute une situation périlleuse; mais elle ne le serait pas
» moins, elle le serait même davantage, s'il restait pour
» faire subir à la France quelque grande honte. Le péril
» de la honte est plus menaçant pour les gouvernements
» que les périls de la guerre.

Si M. Thiers a réellement senti l'affront qui fait frémir
toutes les fibres nationales du pays, s'il a compris la gravité
de la situation, s'il est décidé à prendre les mesures éner-
giques qu'elle réclame, qu'il le fasse donc connaître for-
mellement et qu'il déclare franchement quel est l'obstacle
qui arrête, dit-on, les élans de son patriotisme et de son
génie. Autrement, il subira la terrible responsabilité des
événements accomplis et des événements qui se préparent,
et cette responsabilité sera celle d'un lâche et peut-être
d'un traître. Qu'il y prenne garde!

Son silence et son inaction sont réellement inconcevables.
L'opinion publique s'en est indignée avec raison, après
la nouvelle du bombardement de Beyrouth, et les détails
qu'on donne aujourd'hui sur ce-guet-à pens de la coalition
l'irriteront encore davantage.

Malgré l'obscurité qui environne les correspondances
d'Orient et les contradictions qu'elles renferment, il pa-
rait certain que le prince impérial autrichien Frédéric a
pris pour but de ses projectiles un hôpital, sur lequel So-
liman-Pacha, après avoir évacué la ville, avait fait arborer
un drapeau noir; que les alliés ont forcé un bâtiment
français de se retirer, sans même avoir notifié leur blocus;
qu'ils ont fait plus encore, car, notre consul ayant protes-
té, ils ont pointé leurs canons sur le pavillon de la maison
du représentant de la France, située hors de la ville. In-
sulte au droit des gens, insulte à l'humanité, insulte à ce
pavillon, tels sont les nobles exploits par lesquels la coalition
débuta dans la guerre qu'elle entreprend. Ce n'est plus seu-
lement contre le Pacha d'Egypte qu'elle se livre à des
excès honteux, c'est contre notre consul et nos couleurs.

Pour que notre gouvernement agisse, qu'attend-il donc
maintenant?

Deux journaux ministériels donnaient il y a deux jours
comme une nouvelle certaine la convocation des chambres
pour le premier novembre, d'un autre côté on a dit que
leur réunion aura lieu le 18 octobre. Le plus tôt sera le
mieux. Le *Moniteur* n'a encore rien publié à cet égard.

Les réticences ne sont plus de saison, si c'est le système
d'une politique énergique qui a prévalu dans le conseil; et
si de nouvelles lâchetés doivent couronner toutes celles
dont nous avons déjà gémi, qu'on ait au moins le courage
de réclamer la responsabilité de ses œuvres et d'avouer
qu'on est décidé à plier le genou et à tendre la joue devant
les alliés.

Le second conseil du cabinet qui a été tenu à Londres
n'a pas eu de résultat. Mais, en tout cas, ce n'est point
de ses décisions que la France aujourd'hui doit faire dé-
pendre le soin de réparer son honneur outragé.

Ainsi que nous l'avons prévu, la Porte n'a pas ac-
cueilli les propositions de Mohammed-Aly. Une dépêche
télégraphique a rapporté que le divan, dans un conseil
tenu en présence des ambassadeurs d'Angleterre et d'Aut-
riche, a prononcé la déchéance du vice-roi. Il paraît que
le Divan inclinait à la paix, mais lord Ponsomby et M.
Sturmer ont imposé leurs volontés et dicté ses résolutions.
On assure que notre gouvernement a protesté contre
cet arrêt du divan et que dans le cas où sa protestation
ne serait pas entendue, il la ferait appuyer PLUS TARD,
par l'envoi d'un corps d'armée de trente mille hommes
à Alexandrie. Mais les journaux officiels gardent encore
le silence à ce sujet.

Pendant que notre diplomatie éprouvait un si terrible
échec devant Beyrouth, notre armée d'Afrique rempor-
tait un nouveau et éclatant triomphe sur les hordes
d'Abd-el-Kader, dans le chaînon de l'Atlas qui sépare

la Medjana du désert. L'ennemi commandé par le frère
d'Abd-el-Kader a été chassé complètement et s'est réfugié
dans le désert. C'est une consolation sans doute; mais
c'est une réparation que le gouvernement doit à la
France.

La nouvelle de l'abdication du roi de Hollande est
pleinement confirmée. Tout porte à croire que la France
trouvera dans son fils un ennemi de plus. Le prince
d'Orange a porté les armes contre nous, il compte la
campagne de Waterloo dans ses états de services, c'est
un allié naturel de la Prusse et de la Russie. Il y a d'ai-
leurs en Belgique un parti puissant qui l'appelle au
trône; faudra-t-il craindre qu'un jour une contre-révolution
opérée à nos portes en sa faveur, ne livre à la coalition
les dernières frontières qui nous restent? Notre gouver-
nement si pacifique attendra bien jusque-là!

Le général Espartero est entré à Madrid au milieu des
acclamations de la population. Il a formé sous sa prési-
dence un ministère composé des principaux membres de
la junte.

La cour des pairs a rendu mardi son arrêt dans l'affaire
de Boulogne. Elle a condamné Louis Bonaparte à la
déportation perpétuelle dans une forteresse du royaume;
le général Montholon à 20 ans de détention, Mésonan à
15 ans de la même peine, Voisin à 10 ans, Parquin à 10
ans, Bouffet-Montauban à 5 ans, Lombard à 20 ans,
Persigny à 20 ans, Forestier à 10 ans, Bataille à 5 ans,
le sergent Aladenize à la déportation, Laborde à 2 ans
d'emprisonnement, Couneau à 5 ans de la même peine,
Ornano à 10 ans de détention, Orsi à 5 ans. Tout ceux qui
ont été condamnés à la détention à temps subiront à l'ex-
piration de leur peine la surveillance de la haute police
pendant toute leur vie. Laborde et Couneau sont con-
damnés à la surveillance de la haute police, le premier
pendant 2 ans, le second pendant 5 ans. Tous les condam-
nés sont déclarés déchus de leur titres, grades et décora-
tions. Ont été acquittés, Bure, Desjardins, Galvani,
d'Alembert. Conformément aux précédents de la cour,
les accusés étaient absents pendant le prononcé de l'arrêt.

Revue des journaux.

La dépêche télégraphique qui a annoncé le bombarde-
ment de Beyrouth par les alliés, a produit une sensation
profonde. En général, le langage de la presse a pris une
allure plus vive qu'à l'ordinaire. Une revue des divers jour-
naux, en cette circonstance, ne peut manquer d'intéres-
ser nos lecteurs.

Le *National*, qu'on est toujours sûr de trouver au pre-
mier rang, quand il s'agit de la dignité de la France, a ré-
pandu, dans de longues colonnes son indignation chaleu-
reuse. Il s'enthousiasme et il fulmine; il discute et il flétrit
la politique suivie jusqu'à ce jour; il désespère du gouver-
nement actuel, mais il fonde les plus brillantes espérances
sur le triomphe de la cause révolutionnaire, malgré l'inac-
tion du pouvoir, malgré la trahison. Dans l'impossibilité
où nous sommes de reproduire, dans toute leur force et leur
éclat, les phrases brûlantes que la situation inspire à la
feuille démocratique, nous n'en citerons que quelques
passages.

Il ne s'agit plus à cette heure de protocoles et de notes diploma-
tiques, dit le *National*. Les jours du bavardage sont finis, l'action
commencée, action rude et vigoureuse, neuf jours de bombardement,
Beyrouth réduit en cendres, et les alliés débarqués en Syrie!

On attendait les premiers coups de canon.... Eh bien! le canon a
parlé et c'est au canon qu'il faut répondre.

Que d'autres s'en alligent! Pour nous, nous nous en réjouissons.

Nous nous en réjouissons, car nous allons sortir enfin de cette po-
litique tortueuse et méprisante qui avilissait la France, qui la traî-
nait à plat ventre dans les souterrains de la diplomatie. Les espérances
et les illusions sont tombées aujourd'hui. Le peuple enfin, le pe-
uple entier va comprendre la question. Elle se résume pour lui dans ces
mots: LES ALLIÉS sont entrés à Beyrouth. Ce mot pour le peuple
n'est pas nouveau. Les alliés! c'est notre signal de guerre pendant
près de trente ans! Les alliés avaient signé l'insolent manifeste de
Pilitz, les alliés nous envahissaient en 92; les alliés provoquaient
toutes les campagnes de 93 à 1814! Les alliés souillèrent deux fois
notre sol; ils ont occupé nos plus belles provinces; il fallut acheter
leur rançon à prix d'or, ils nous laissèrent en partant cette race maudite
des Bourbons; les alliés, c'est donc toute notre histoire depuis
50 ans, c'est l'Europe aristocratique, implacable dans sa haine contre
nos idées; ce sont nos longs combats, nos luttes glorieuses, notre
défaite et les traités honteux dont nous souffrons depuis 25 ans! que
le peuple retienne donc bien ce mot: Ce sont les alliés qui sont lâ-
bas, en attendant que la lâcheté ou la trahison les amène ici.

Le *Commerce* regarde l'incendie de Beyrouth comme le
signal de l'embrasement du monde. Cependant, il craint
que le ministère s'humilie de nouveau et il fonde son opi-
nion à cet égard sur ce qu'a fait le cabinet depuis le 15 juil-
let.

Maintenant, dit-il, la nation est placée dans cette alternative;
l'humiliation ou la guerre. Nous lui devons la vérité dans toute son
énergie et toute son étendue. Les circonstances ne sont plus seulement
menaçantes, il y va pour elle de la vie ou de la mort. On va constater
à la face du monde s'il est impunément permis de l'outrager, de
la blesser dans ses intérêts les plus immédiats; on va constater si elle
est une nation intelligente et généreuse, ou bien un troupeau de du-
pes, toujours prêt à prendre conseil des plus mauvaises inspirations
de la peur et de l'imprévoyance.

Que la France y compte bien, une faiblesse de plus, c'est toujours
la guerre inévitable.

Le *Courrier Français*, qui jusqu'à ce jour a prêté un
appui aveugle au ministère, n'ose blâmer le pouvoir. Cep-
pendant, après avoir énergiquement flétri le bombarde-
ment de Beyrouth, qu'il appelle une scandaleuse trahison,
un acte sauvage et odieux, qui, dit-il, déshonore les
cheveux blancs de l'amiral Stopford et a fait couler l'hon-
neur anglais par tous les pores, le *Courrier* ajoute:

Quant à la France que l'on a voulu humilier en précipitant et
en exagérant l'exécution du traité, elle ne peut pas se soumettre,
ni passer sous le joug. Nous avons poussé la modération assez loin;
le moment de la fermeté est arrivé.

Une agression de ce genre n'est pas moins dangereuse ni moins
insolente qu'une violation directe de notre territoire; nous ne som-
mes pas libres de la laisser impunie.

Les devoirs du gouvernement nous semblent tracés par la situa-

tion. Notre appui n'est acquis qu'aux ministres qui sauront les
remplir; quant aux autres, s'il en est, qu'ils nous regardent dès
ce moment comme des adversaires avoués.

Le *Siècle* qui se trouvait vis-à-vis du cabinet dans la
même position que le *Courrier Français*, termine à peu
près de la même manière:

Jusqu'à présent, dit-il, nous avons soutenu le ministère, par
devoir plus que par affection, quoiqu'on ait pu dire, tenant compte
des difficultés de son origine, oubliant nos griefs sur les questions
intérieures, ayant foi dans l'énergie et la volonté qu'il saurait dé-
ployer au jour du péril, pour faire respecter le nom français, nous
l'avons soutenu au milieu d'immenses difficultés, sous le feu de la
calomnie; mais nous nous séparons hautement et à l'instant même
des hommes, quels qu'ils soient qui n'éprouveraient pas comme nous
ce besoin ardent de maintenir la patrie dans tous ses droits, de
venger les vieilles insultes qu'elle a subies, et de repousser loin
d'elle les nouvelles humiliations qu'on voudrait lui infliger.

Le *Siècle* a ensuite demandé formellement la convo-
cation des chambres et il semble en faire une condition
de son concours; le *Courrier* plus prudent ou plus dé-
pendant n'a pas abordé cette question. Si ces protesta-
tions des organes de M. Odilon-Barrot contre l'inaction
du ministère sont sincères, elles sont significatives.

Le *Capitole*, journal bonapartiste, pense que le canon
de Beyrouth est destiné à déchirer le voile qui masque les
lâches arrière-pensées du système dirigeant aux yeux des
bonnes gens qui ont été jusqu'à ce jour les dupes de ses
hâbleries. C'est, dit-il, la paix à tout prix qui va surgir
des événements de la Syrie.

Le *Constitutionnel*, organe particulier de M. Thiers,
après avoir cherché à atténuer les avantages que les alliés
pouvaient avoir dans la possession de Beyrouth, avoue
que: maintenant il faut s'attendre à tout. Il conclut que le
ministère doit aviser.

La *Presse* dit qu'aujourd'hui la France n'a plus d'autre
choix que la guerre.

La *Quotidienne* termine ainsi son article sur le bombar-
dement de Beyrouth:

Nous sommes dans une de ces crises fatales où la volonté des
hommes, dominée par la force des choses, n'est plus maîtresse
d'elle-même, et où les événements marchent comme au hasard sous
l'œil de la Providence. Il y aurait bien de la témérité à prédire ce
qui arrivera d'une lutte où les incidents et les subtilités, suivant
l'expression de M. Guizot, peuvent engager la France malgré ceux
qui la gouvernent. Nul ne sait, assurément, si l'incendie de Beyrouth
ne se communiquera pas à l'Europe tout entière et si le monde
n'est pas destiné à voir recommencer ces combats immenses qui
l'ont ensanglanté pendant vingt ans.

Le *Temps* et les *Débats*, tout en reconnaissant la haute
gravité politique du bombardement de Beyrouth, sont les
seuls journaux qui se soient efforcés de la dissimuler.

Suivant le *Temps*, il est seulement prouvé maintenant que la
France ne s'est pas alarmée inutilement; elle a eu raison de s'armer
dès l'instant qu'elle s'est vue isolée.

Vienne maintenant l'heure des négociations, elle est prête; sa
diplomatie n'a pas été plus imprévoyante que ses armes ne seraient
impuissantes.

Nous ne voulons pas en citer davantage, nous rou-
girions trop des sophismes que le *Temps* emploie pour
appuyer une opinion si peu conforme aux sentiments de
toute la presse.

Suivant les *Débats*, un commencement d'hostilité en Syrie n'est
ni un acte imprévu ni un acte nouveau. L'attaque de Beyrouth ne
change rien à la situation, telle que l'a faite le traité de Londres,
telle que l'opinion l'a comprise depuis deux mois, telle que le gou-
vernement a dû l'accepter et l'étudier; et cette attaque n'est pas
même un premier acte d'hostilité. Dès le 14 août, l'amiral Napier
avait commencé la guerre.

On ne pourrait se faire illusion sur la détermination des puissances
signataires et le gouvernement moins que personne pouvait se
faire une telle illusion.

Pourquoi les journaux ministériels de la gauche répandent-ils
donc l'alarme?

Il n'y a qu'une réponse à faire à cette feuille qui selon
le poète, vendit pendant trente ans son impudicité, c'est de
citer ce qu'elle écrivait le 31 juillet dernier:

Qui, si la France restait spectatrice impassible de l'exécution d'un
traité qui, sous prétexte de conserver l'intégrité de l'empire Otto-
man, entraîne fatalement la dissolution de cet empire et son par-
tage; si elle pouvait souffrir qu'on la mit hors de la question d'O-
rient, au lieu de cinq grandes puissances il n'y en aurait plus que
quatre en Europe. L'habitude serait prise de traiter sans nous et
de passer de notre consentement pour arranger les affaires du
monde.

La France ne cherche pas la guerre, mais elle l'acceptera, si ter-
rible qu'elle puisse être, avec toutes ses conséquences, plutôt que
de se laisser rayer du nombre des puissances avec lesquelles on com-
pte. Jamais cause n'aura été plus légitime que la nôtre: car, après
tout, que voulons-nous? Le maintien de ce qui est. Nous ne deman-
dons pour le pacha d'Egypte que ce que la victoire lui a donné.

La France ne peut donc pas reculer, nous le répétons; et pour
qu'on sache bien que sa décision est irrévocable, il est nécessaire
qu'elle se prépare à la guerre.

La comparaison des deux textes, écrits à deux mois de
distance à propos du même traité, ne fait elle pas ressortir
pour la millième fois l'impudente et honteuse palinodie de
cette feuille, rédigée, ainsi que le dit énergiquement le
National, par de misérables fripiers de paroles, qui tiennent
toujours un costume tout prêt pour la pensée qu'on leur
envoie?

Lundi soir, une manifestation très-significative a eu
lieu à Paris à l'Opéra, pendant la représentation de
Guillaume-Tell. Le magnifique trio du second acte, qui
est un chant tout patriotique, avait électrisé l'auditoire,
et l'on avait religieusement écouté ces paroles du final
qui renferment une exécution contre ceux qui trahissent
leur pays:

Si parmi nous il est des traîtres,
Que le soleil de son flambeau
Refuse à leurs yeux la lumière;
Le ciel, l'accès à leur prière,
Et la terre.... un tombeau!

La toile s'était baissée sur le cri aux armes! lorsque
tout le parterre se leva et demanda la *Marseillaise*. Il y
avait une telle unanimité dans cette demande, qu'on de-
vait penser qu'il y serait fait droit. Il n'en fut rien cep-
pendant, et pendant une demi-heure, on sollicita vaine-
ment l'hymne national. Le public, voyant que ses de-
mandes étaient inutiles, prit le parti d'entonner lui-
même le chant qu'on lui refusait, et, à quatre reprises

la cervelle. M. Robert vint à mon secours; il me prêta de l'argent. Il
me serait impossible de rendre des sommes considérables pour moi;
ton mariage m'acquiesce.

-- J'épouserai M. Gustave, mon père.

En effet, la noble jeune fille avait consommé le sacrifice sans qu'un
mot, sans qu'une larme vissent trahir sa douleur. Elle avait joué sa
vie, son bonheur, pour le repos et le bonheur de son père; ne méritait-elle
pas que le ciel la récompensât? Il n'en fut pourtant point ainsi.
Elle était mariée depuis un an lorsque son beau-père mourut.
Robert, qui jeune homme et enfant gâté, avait contracté des goûts de
dépense et d'oisiveté, ne voulut pas reprendre la lourde tâche que la
mort de son père lui laissait. Malgré les prières du père de Pauline,
malgré les douces observations de sa femme, qui venait de lui donner
un fils, quelques bouffées d'orgueil lui montèrent à la tête. Il quitta
les affaires, réalisa sa fortune, prit un magnifique appartement dans
le centre de Paris, et commença une vie innocente qui devait amener
le malheur et le désordre de son intérieur.

Bientôt, malgré la douceur inaltérable de sa femme, l'amour violent
qu'il avait éprouvé pour elle s'éteignit pour faire place à de nouvelles
passions. Il n'y avait point encore de vices dans son âme, mais il y avait
de la faiblesse et de l'inconstance. Il est inutile de raconter comment
la société d'hommes plus riches, plus intrigants que lui, plus vicieux
aussi, l'entraîna hors de la bonne voie; comment on tourna en ridi-
cule son affection pour sa femme; comment ces hommes, plus haut
placés que lui dans le monde, flattèrent son orgueil et l'éblouirent en
feignant de l'élever jusqu'à eux; comment enfin ce caractère, trop
faible pour résister aux séductions d'une vie coupable, trouva dans
ses passions, qu'on avait éveillées, la force de rompre les liens de la
famille et de s'affranchir des devoirs les plus sacrés. C'est l'histoire de
tous les hommes sans énergie et sans volonté pour le bien; le mal les
domine, le torrent roule et entraîne tout ce qui n'a pas la force de lui
résister.

Pauline n'avait pas tardé à comprendre toute l'étendue de son mal-
heur; s'armant d'un sublime courage, elle avait lutté contre sa triste
destinée, elle avait essayé de ramener son mari, elle s'était faite sou-
ple, admirable de dévouement et d'amour. Jamais une plainte n'était
sortie de ses lèvres. C'était par la douceur, par une tendresse à toute
épreuve, qu'elle avait essayé de vaincre les mauvaises passions de Gus-
tave; elle avait échoué. Son père n'avait jamais su ses douleurs. Elle
avait toujours montré à ses amis et à sa famille un front serein et un
doux sourire; elle avait gardé ses larmes pour la solitude, luttant tou-
jours et toujours espérant. Mais après la scène que nous avons racon-
tée au commencement de cette histoire, après que Robert eut levé la
main sur elle, son cœur se brisa et elle s'écria avec désespoir: — Tout
est fini!

C'était la première fois que l'espérance l'abandonnait.
(La suite au prochain numéro.)

différentes, des applaudissements partis de tous les points de la salle, de l'orchestre comme des loges, saluèrent le glorieux refrain de la cantate de Rouget de Lisle.

L'orchestre ayant voulu reprendre l'introduction du acte, des clameurs s'élevèrent, et l'on continua à demander la *Marseillaise*. Le parterre fut alors envahi par le commissaire de police, des agents et des gardes municipaux. On arrêta avec beaucoup de brutalité trois ou quatre personnes qui n'étaient pas plus coupables que les autres, et entre autres un garde national en uniforme, dont le crime était d'avoir crié : *La Marseillaise!* et peut-être aussi d'*bas les alliés!* Le tumulte ne fit que s'en accroître, et les acteurs cherchèrent vainement à se faire entendre.

Le commissaire de police, voyant que les arrestations n'avaient produit aucun effet, pensa qu'une petite allocution aurait plus de succès, il apparut alors, ceint de son écharpe, à la rampe du balcon. Il prit la parole et déclara que la *Marseillaise* n'étant pas annoncée sur l'affiche, elle ne pouvait être chantée. — Mais on la chantait en 1830! lui a-t-on répondu : mais Louis-Philippe l'a fait retentir lui-même au balcon du Palais-Royal! L'argument était sans réplique, et M. le commissaire ne trouva plus d'autre raison à donner au public pour l'engager au calme, que de lui dire qu'il avait fait demander les ordres de ses supérieurs, et que si la *Marseillaise* était autorisée par eux, elle serait chantée.

La représentation put alors se continuer, au milieu, il est vrai, d'une très-vive émotion, mais sans aucun autre incident.

Tous les journaux parlent ce matin de la manifestation de lundi soir, et il n'y a guère que le *Journal des débats* qui croit devoir, à cette occasion, lancer des paroles de dédain contre le parti national qui pense que la France a trop longtemps toléré les insolences de l'étranger.

Une autre manifestation, qui ne peut manquer d'avoir un très-grand retentissement par toute la France, se prépare à Paris. La population parisienne ne peut pas, comme le gouvernement, rester impassible en présence des insultes et des menaces de l'étranger. Dimanche prochain, selon toute apparence, un très-grand nombre de gardes nationaux, en uniforme, se rendront chez M. le maréchal Gérard et chez M. le ministre de l'intérieur pour solliciter d'eux.

- 1° La reconstitution des gardes nationales dissoutes;
- 2° La mobilisation de la garde nationale du royaume.
- 3° La réunion armée et casernée des légions de Paris et de la banlieue;
- 4° La réorganisation de l'artillerie parisienne sur les anciens contrôles;
- 5° L'ouverture des registres pour les volontaires.

Ces demandes seront adressées avec calme et en même temps avec fermeté; et le gouvernement pourra se convaincre que ce n'est pas seulement un parti mais bien la France toute entière qui veut qu'on prenne vis-à-vis de l'étranger une attitude plus digne d'un aussi grand pays que le nôtre.

Un avis de la préfecture de la Nièvre, autorisé par ordonnance royale du 7 septembre 1840, prévient que l'adjudication de la construction des canaux d'embranchement destinés à mettre le canal latéral à la Loire en communication avec la Loire aux ports de Decize, Nevers, Fourchambault, la Charité et St.-Thibault, aura lieu à Nevers en l'hôtel de la préfecture, le lundi 2 novembre 1840, à midi.

A compter de ce jour, jusqu'au 2 novembre, heure de midi, on recevra au secrétariat-général de la préfecture, les soumissions cachetées pour l'entreprise sus-énoncée.

Nul ne sera admis à soumissionner l'entreprise, si conformément à l'art. 20 du cahier des charges, il n'a préalablement versé entre les mains du receveur-général de la Nièvre une somme de 125,000 francs, qui sera portée à 250,000 francs dans les deux mois qui suivront l'homologation de l'adjudication par celui des concurrents qui sera déclaré adjudicataire.

La concurrence s'établira sur la durée de la concession, et le soumissionnaire qui demandera le laps de temps le plus court sera déclaré adjudicataire.

Les ouvrages sont évalués approximativement ainsi qu'il suit :

Embranchement de Decize, 360,000 francs, de Nevers 860,000 francs, de Fourchambault, 375,000 francs, de la Charité, 350,000 francs, de Saint-Thibault, 575,000 francs; total, 2,520,000 francs.

Le cahier des charges et le tarif des droits à percevoir sur les canaux sont déposés à la préfecture où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de midi à 4 heures.

Par ordonnance royale, M. Casimir Saul a été nommé receveur de la navigation à Nevers, en remplacement de M. Monnier, admis à la retraite.

Par arrêté du 21 juillet dernier, M. Verchin, receveur de l'enregistrement et des domaines à la Ferté-Bernard, département de la Sarthe, a été nommé aux mêmes fonctions au bureau de Clamecy, en remplacement de M. Perrot, appelé en cette qualité au bureau des domaines des 11^e et 12^e arrondissements de Paris.

La voiture cellulaire No 4, a pris à Nevers à son passage le 6 octobre, onze condamnés qui sont :

Julien Cadoret, et François Laville, condamnés à 5 ans de prison pour vol.

François Lévêque, Dominique Biziot et Antoine Bi-

ziot, condamnés par la cour d'assises à 3 ans de prison pour vol.

Jacques Doviaux et Annet Gresle, condamnés par la cour d'assises à 2 ans de prison pour vol.

Jean Mouron, condamné par la cour d'assises à 2 ans de prison pour émeute à Decize.

Pierre Littel, et Jean Diry, condamnés à un an et un jour par la police correctionnelle, pour vol.

Antoine Portoil, condamné à 10 ans de réclusion, par la cour d'assises, pour vol de diligence.

On assure que le pourvoi en grâce de la femme Guyonet a été rejeté, et que son arrêt sera mis à exécution samedi prochain jour de foire à Nevers. Le même jour la femme Soudan sera exposée sur la place du Petit-Château.

Théâtre de Nevers.

Jeudi prochain, 15 octobre 1840, l'ouverture des représentations de la troupe sous la direction de M. Atrux, directeur privilégié, pour le 12^{me} arrondissement.

L'affiche du jour annoncera la composition du Spectacle.

FAITS DIVERS.

— Une lettre d'Alexandrie, 28 septembre, adressée à la *Gazette du Midi*, contient les détails qui suivent sur le bombardement de Beyrouth :

« Les troupes albanaises qui se trouvaient à la suite de la flotte britannique sont débarquées à Beyrouth le 12. Nous en avons reçu la nouvelle le 18. L'amiral Stopford, après avoir lancé préalablement quelques bombes, fit dire à Soliman Pacha qu'il était maintenant à même de savoir ce que les Anglais pouvaient faire; qu'il le sommait de lui livrer la place, et lui accordait jusqu'au lendemain, deux heures après le lever du soleil pour prendre une décision; le lendemain, une heure avant le point du jour, 5,000 Albanais et 1,800 hommes de troupes anglaises débarquaient au Bas-Beyrouth, à l'entrée de la rivière des Chiens. Deux pièces d'artillerie furent mises à terre, et pointées de manière à défendre le camp que protégeaient, d'ailleurs, les batteries des vaisseaux anglais. Cette position était bonne pour la défensive, mais ne valait rien pour l'attaque, à moins que les Anglais ne se portassent au dehors, ce qui était peu probable.

« Cette descente n'a coûté aux Egyptiens que cinq militaires, parmi lesquels le colonel du 18^e régiment. Cet officier marchait avec sa troupe dans un ravin qui le mettait à couvert du feu de l'ennemi; mais ayant eu l'imprudence de monter à cheval, un boulet lui emporta la tête. Quatre soldats périrent aussi par le feu des Anglais; mais si la perte était légère pour les troupes, il n'en était pas de même des malheureux habitants. Cent personnes, vieillards, femmes et enfants, ont péri dans un combat auquel elles auraient dû rester étrangères.

« A la suite de cette affaire, Soliman-Pacha a fait notifier à l'amiral qu'il n'avait perdu que cinq hommes de ses troupes, et que cependant cent infortunés avaient péri. Il a ajouté que puisque lui, amiral, avait des troupes de débarquement, il pouvait venir l'attaquer, et qu'il serait reçu de pied ferme.

« M. Desmeloize, élève consul, remplissant par intérim les fonctions de consul de France et qui habitait une maison de campagne près de Beyrouth, avait arboré le pavillon français sur sa maison. Les Anglais ont tiré dessus; cinq boulets ont frappé la maison et renversé un pan de muraille; la corde qui retenait le pavillon a été coupée par les projectiles; mais le pavillon même est resté intact. Sur le conseil de Soliman-Pacha, M. Desmeloize s'est retiré à Suda, dans la maison de ce général.

« Le 13, dans la journée, la marine anglaise et autrichienne a recommencé le feu; il n'a pu atteindre la ville, où il ne restait plus que des vieillards, des femmes et des enfants, car les troupes s'étaient échelonnées sur les pentes de la montagne pour attendre les envahisseurs. Alors les troupes de débarquement ont lancé des fusées à la congrève, ont incendié des monceaux de marchandises et fait un grand nombre de victimes. L'indignation de Soliman-Pacha est à son comble. Il a dit au consul de France : « Voilà quarante ans que je fais la guerre, et j'ai toujours vu les soldats ne tirer que sur des soldats. Il parait que messieurs les Anglais, qui se disent régénérateurs, veulent régénérer la guerre en exerçant des actes de barbarie inouis jusqu'à présent. »

« Pour que les Anglais ne puissent par nier un jour leur affreuse conduite, Soliman a envoyé à Méhémet-Ali une fusée à la congrève qu'il avait ramassée dans la ville.

« Le 14, le feu continuait; un bâtiment français a été obligé de quitter le port sur l'ordre des Anglais. M. Desmeloize ayant demandé au consul britannique de quel droit on agissait ainsi quand le blocus commercial n'était pas notifié, l'Anglais a répondu que c'était un blocus comme un autre, et qu'il n'était permis à aucun bâtiment d'entrer ou de sortir. M. Desmeloize a dressé immédiatement une protestation, qu'il a envoyée au consul-général à Alexandrie.

« Ibrahim-Pacha, ayant voulu faire marcher une colonne de troupes le long du rivage, deux bateaux à vapeur ont remarqué près de la deux vaisseaux dont le feu a considérablement maltraité les Egyptiens; mais une autre division qui avait contourné la montagne a fait beaucoup de mal aux Anglais et aux Albanais, dont plusieurs ont été blessés et faits prisonniers. L'amiral Stopford, voyant que ses démonstrations ne faisaient point soulever les populations du Liban, a envoyé deux frégates brûler Caïffa, espérant, par ce moyen, exciter une sédition chez les Napoléoniens. On dit que la flotte doit se rendre devant Saint-Jean-d'Acre.

« Soliman-Pacha, en évacuant Beyrouth, avait fait arborer un pavillon noir sur l'hôpital, pour inviter les ennemis à le respecter. Cet édifice a été brûlé par la frégate autrichienne la *Guerrière*, que commandait l'archiduc Frédéric.

« Le bateau à vapeur le *Prométhée*, arrivé de Beyrouth à Alexandrie, a apporté à l'escadre des Anglais blessés. A la suite des nouvelles de Beyrouth, tous les Européens établis à Alexandrie ont témoigné leur indignation contre la nation anglaise. Méhémet-Ali est demeuré impassible. M. Cochelet, qui se trouvait présent à la réception des dépêches, l'a supplié de conserver sa modération, et de mettre ainsi jusqu'au bout le bon droit de son côté.

— La nouvelle de l'explosion des hostilités en Orient a produit au Havre une profonde impression. Les préoccupations commerciales de cette ville n'ont pas empêché le sentiment national de se manifester.

— Le *Courrier de la Moselle*, après avoir reproduit quelques faits connus de nos lecteurs sur les armements qui se font en Allemagne, ajoute :

« Enfin, une lettre de Cologne, du 21 septembre, annonce que le gouvernement prussien veut fortifier davantage la ville de Cologne, et que, à cet effet, il vient d'assigner une somme considérable qui sera employée à construire, autour de la ville, des forts destinés à la protéger.

« Voilà par quels préparatifs les principaux états allemands se mettent en mesure vis-à-vis de la France. Encore ne savons-nous guère que ce que nous apprennent les feuilles censurées qui nous parviennent. Cela, cependant, suffit pour faire prévoir quelle juste importance s'attache, de toutes parts, à la lutte qu'on a retardée jusqu'à ce jour.

— *L'Insulaire français*, journal de Bastia (Corse), du 29 septembre, rapporte ce qui suit :

« Mercredi dernier, deux bâtiments anglais, dont un brick, ont mouillé dans le port de Calvi. Après avoir pris l'entrée, un canot s'est approché du quai, et plusieurs officiers en sont descendus et se sont

dirigés du côté de la haute ville, où ils ont demandé à l'officier de service la permission de visiter les fortifications. Sur le refus qui leur en fut fait, ces étrangers se rembarquèrent sur leur canot et allèrent débarquer au dessous du fort Muzello, qui domine la ville, à une très-petite distance. Là, ne trouvant aucun obstacle à leur dessein, on les a vus toute la journée rôder à travers champs avec des cartes, des compas et des crayons à la main, d'où l'on a conclu qu'ils ont dû faire le lever du plan de la ville et de ses alentours. Le soir, ils se sont rembarqués aussi tranquillement qu'ils étaient venus, et dans la nuit les deux bâtiments ont mis à la voile et pris le large. »

— Le prince d'Orange, qui va monter sur le trône, est âgé de 48 ans; il est né le 6 décembre 1792.

— On s'occupe à Paris du pourvoi de Mme Laffarge. Dans une procédure aussi longue et aussi compliquée, il est très-probable qu'il se présentera des moyens de cassation. On en trouvera sans doute un infaillible dans les opérations du tirage du jury. Le nombre des jurés présents à l'audience était de 31; mais l'un d'entre eux, M. Bardon, médecin, qui figurait aussi comme témoin à charge, a été récusé par la cour. Il restait donc seulement 30 jurés, et le jury se composant ordinairement de douze personnes, la cour annonça que la défense et le ministère public auraient par conséquent chacun neuf récusations à exercer. Les opérations commencèrent, et déjà plusieurs noms avaient été appelés et plusieurs récusations exercées, lorsque M. l'avocat-général fit observer à la cour qu'elle avait rendu un arrêt pour adjoindre au jury deux jurés supplémentaires, que par ce fait le jury se trouvait composé de quatorze personnes au lieu de douze, et qu'il n'y avait alors lieu d'exercer que seize récusations au lieu de dix-huit, tant par la défense que par le ministère public. A la suite de cette observation, les opérations furent annulées et recommencées; mais, en raison de la réduction du nombre des récusations, la défense fut dans la nécessité d'accepter un juré qu'elle avait d'abord récusé, et dont le jugement a pu être influencé par ce fait.

Un autre moyen de cassation est tiré de la position de Mme Laffarge mère et de Mme Buffières, qui ont été dispensées du serment comme parentes de la prévenue, tandis que tout lien de parenté avait cessé par la mort de Laffarge sans progéniture.

La fatalité semble s'être attachée de toutes parts à cette affaire. On nous écrit de Tulle qu'on vient de découvrir que M. Brindelle, le président du jury, dont l'opinion a dû nécessairement avoir un grand poids sur celle de ses collègues, puisqu'il n'était pas président par le sort, et qu'il n'a été désigné en cette qualité que dans la salle des délibérations, est l'oncle par alliance de Mlle Anna Brun, dont la déposition a été l'une des plus accablantes pour l'accusée.

Si l'arrêt est cassé par la cour suprême, on suppose que l'affaire sera renvoyée à Toulouse, où l'accusation serait soutenue par M. Plougoum. Quel que soit le résultat du pourvoi, le procès des diamants aura certainement lieu. C'est devant le tribunal de Tulle que s'ouvriront ces débats, auxquels les lettres adressées d'Alger par M. Clavel, l'homonyme de M. Félix Clavel, prêteront encore un nouvel intérêt. Il n'y a pas encore d'époque fixée pour cette affaire, qui ne pourra, en tous cas, commencer avant le mois de novembre, afin, de remplir les formalités et de laisser aux témoins résidant à Alger, le temps nécessaire pour se rendre à Tulle. (Presse.)

— Une lettre des frontières de Turquie, citée par la *Gazette de Cologne*, indique, comme preuve du mauvais vouloir que la Porte montre depuis quelque temps à la France, l'élevation du gouverneur de Tunis, Ahmed-Pacha, à la dignité de muschir, en récompense de son attachement et de ses services fidèles. Comme la conduite de ce gouverneur avait depuis long-temps donné lieu à de vives plaintes de la France, qui attribue à son influence une grande partie des difficultés qu'éprouve l'armée française en Algérie, on en conclut, dit cette lettre, que la Porte veut provoquer la France.

— Est-il vrai que des nouvelles de Syrie, en date du 8, et arrivées à Toulon le 19, aient instruit le gouvernement que le bombardement de Beyrouth allait commencer le 10 au plus tard ? Et si le ministère l'a su, pourquoi n'en a-t-il rien fait connaître ?

— Est-il vrai que des nouvelles postérieures, arrivées le 23 à Marseille aient fait savoir au gouvernement que, depuis trois jours, le bombardement était commencé et avait réduit en cendres plusieurs quartiers de la ville ? (Presse.)

— On lit dans le *National* de samedi.

La dépêche télégraphique qui annonce la prise de Beyrouth est arrivée hier à deux heures à Paris. Le gouvernement pensait la publier hier dans ses journaux du soir; il l'a gardée jusqu'à ce matin. Pourquoi a-t-il retenu pour lui seul des nouvelles que la France attendait avec anxiété. Etait-ce affaire de bourse ou bien voulait-il se donner le temps de méditer sur la manière dont une lâcheté nouvelle allait être commise ? Toutes les hypothèses à ce sujet sont admissibles. Aujourd'hui, le conseil des ministres s'est assemblé deux fois, et ce soir encore il n'est question ni de convocation des chambres, ni de mobilisation de la garde nationale. Apparemment que MM. les ministres jugent ces mesures inutiles pour leurs affaires de Tortoni.

— Le *National* vient de faire l'histoire de ce traité de Londres. Il en résulte que des négociations entamées avec la Russie par le ministère Molé, au mépris de l'alliance anglaise, ayant été révélées par M. de Brunow au cabinet britannique, lord Palmerston et lord Melbourne qui avaient d'abord repoussé les propositions de la chancellerie moscovite, consentirent alors à signer la convention du 15 juillet. Le *National* ajoute même qu'il paraîtrait qu'une lettre autographe d'un haut personnage de la cour aurait été jointe aux missives de M. Molé.

— On écrit de Boulogne, 30 septembre, au *Progrès d'Arras* :

« Nous tenons de témoins oculaires que la flotte russe, formée en divisions séparées de trois et quatre vaisseaux, file à petit bruit dans la Méditerranée. Le 25 de ce mois, 2 vaisseaux de haut-bord commandés par un contre-amiral, comme l'indiquait le pavillon, a traversé le Pas-de-Calais en serrant de près la côte anglaise. On nous assure qu'une autre division de cette flotte a jeté l'ancre dans la rade des Dunes, et qu'un Français qui réside à Douvres s'était rendu à Deal pour les voir. Malgré les précautions prises pour que leur passage ne soit pas signalé, une nouvelle division de la flotte russe a encore été aperçue ce matin en mer. Elle était forte de dix-huit voiles. »

— Les 30,000 hommes devant travailler aux fortifications de Paris y viendront des départements. Les soldats du génie seront, dit-on, au nombre de 4,000 et rempliront les fonctions de piqueurs. Ils recevront, à ce qu'on assure, une haute paie de 70 centimes.

— La corvette la *Cornaline*, venant de Pondichéry, allant à Brest, ayant à bord M. de Saint-Simon, ancien-gouverneur-général de nos possessions de l'Inde, est arrivée à Sainte-Hélène le 22 août.

La *Belle Poule* n'avait pas encore paru.

— Un de nos compatriotes a reçu de Saint-Petersbourg une lettre datée du 11 septembre, dont il nous communique l'extrait suivant :

« La flotte russe est formidable. Deux divisions de l'armée russe s'organisent avec toute la célérité possible pour occuper Constantinople. Le comte Orloff, qui doit les commander, l'a dit hier positivement et en ma présence. »

« L'expédition de Kiva doit avoir également lieu; le général Perowski la commandera. »

Tout ce que nous pouvons dire à propos de cette communication, c'est que celui qui nous l'a faite est digne de toute confiance, et que la personne qui a écrit la lettre est en position de voir les choses de près et d'être bien renseigné. (Journal de Rouen du 2.)

— On lit dans le *National* :

Le *Messageur* publie ce soir deux ordonnances, en date du 29 septembre, portant création : 1° De douze régiments d'infanterie, dont huit d'infanterie de ligne et quatre d'infanterie légère, savoir : trois de chasseurs et trois de hussards.

Cette ordonnance justifie toutes nos prévisions. Le ministère use et abuse de sa dictature. L'organisation de la défense du pays n'est pour lui qu'un moyen de conquérir des amis à la cour et une majorité dans les chambres.

Nous n'accusons pas légèrement, qu'on en soit bien convaincu ! Ce que nous avançons ressort du texte même des ordonnances. Elles stipulent, en effet, formellement, que pour la formation des cadres des nouveaux régiments, et par exception aux dispositions de l'ordonnance du 16 mars 1838, les emplois qui ne sont pas donnés à l'avancement ou à la non-activité pourront être conférés à des officiers de cavalerie, d'infanterie et des autres armes.

Annonces, Avis divers.

Étude de M^e ALPH. BONABEAU, avoué, demeurant à Nevers, rue du Fer, N^o 12.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Extrait prescrit par l'article 2194 du code civil et par l'avis du conseil d'État du neuf mai 1807, approuvé le premier juin suivant.

D'un exploit du ministère de Mathieu Nivet, huissier, demeurant à Nevers, sous la date du trois octobre mil huit cent quarante, enregistré le cinq du même mois.

IL APPERT :

Qu'à la requête de Monsieur Jacques Ponceau, propriétaire, demeurant au lieu du Rigolas, commune de Montigny-aux-Amognes, canton de Saint-Benin-d'Azy, agissant au nom et comme maire de ladite commune de Montigny-aux-Amognes, et dans l'intérêt de la commune, faisant élection de domicile en l'étude de M^e Alphonse Bonabeau, avoué près le tribunal civil de première instance séant à Nevers, y demeurant rue du fer, numéro douze;

Notification a été faite : 1^o à monsieur le procureur du roi près le tribunal civil de première instance séant à Nevers, en son parquet audit Nevers, en parlant à sa personne qui a visé l'original;

2^o A madame Anne Elisabeth Sallé, épouse de monsieur Jean-Baptiste Adrien Étienne Leblanc de Lespinasse, propriétaire, demeurant avec son mari au lieu de Luanges, commune d'Urzy, en son domicile, parlant à sa servante;

3^o Et pour la validité, à monsieur Jean Baptiste Adrien Étienne Leblanc de Lespinasse, propriétaire, demeurant à Luanges, commune d'Urzy, en son domicile et parlant à sa servante;

D'un acte fait au greffe du tribunal civil de Nevers, le vingt juillet mil huit cent quarante, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe par M^e Alphonse Bonabeau, avoué sus-nommé de la copie collationnée, certifiée conforme et enregistrée d'un contrat passé devant M^e Col et son collègue, notaires à Nevers, le quatorze mai mil huit cent quarante, enregistré le vingt-cinq du même mois, contenant vente par 1^o monsieur Jean Baptiste Adrien Leblanc de Lespinasse, propriétaire, demeurant à Luanges, commune d'Urzy, canton de Pougues, agissant tant en son nom personnel que comme se faisant et portant fort pour 1^o la dame Jeanne Elisabeth Sallé, son épouse, demeurant avec lui; 2^o monsieur Étienne Henri Leblanc de Lespinasse, son fils, par lesquels il s'est obligé de faire ratifier la vente à la première demande de la commune de Montigny-aux-Amognes; 2^o et par mademoiselle Charlotte Françoise Leblanc de Lespinasse, propriétaire, demeurant avec son père audit lieu de Luanges, commune d'Urzy, au profit de la commune de Montigny-aux-Amognes, ce qui a été accepté, aux termes du contrat, par monsieur le maire de ladite commune dûment autorisé à cet effet par ordonnance du roi, en date à Paris, du quatorze octobre mil huit cent trente neuf, des héritages ci-après savoir :

1^o Un corps de bâtiment situé au chef-lieu de la commune de Montigny, comprenant une grange et des écuries, une cour devant et un terrain derrière et à côté, de la contenue y compris l'emplacement de la grange et de la cour, de trente neuf ares trente neuf centiares, le tout, tient au levant, aux héritiers de Claude Camus, du midi, aux héritiers de monsieur le marquis de Crève-Cœur, et à une pièce de terre aux vendeurs, haie vive entre deux qui sera mitoyenne entre les parties; du couchant, à François Buisson, et du

nord, à la rue qui conduit de Montigny à la route de Saint Saulges.

2^o Et un terrain appelé le verger, situé au même lieu, de la contenue de soixante-un ares quarante-neuf centiares, séparé des objets précédents, par la rue et tenant au levant, aux héritiers de Philibert Guillet, du midi, au chemin de Montigny à la route de Saint Saulge, du couchant, aux héritiers de Edme Guillet, et du nord, aux héritiers de monsieur le marquis de Crève-Cœur, ainsi que les immeubles sus-désignés, s'étendent, se poursuivent et comportent sans autres exceptions ni réserves que celles ci-après exprimées, mais aussi sans aucune garantie de la contenue qui a été attribuée au terrain le plus ou le moins de contenance, devant être au profit ou à la perte de ladite commune, lors même qu'il excéderait un vingtième.

Les vendeurs se sont réservé comme ne faisant point partie de la présente vente, un espace de terrain de la largeur de trois mètres, contenant un are trente-cinq centiares environ, le long du terrain des héritiers Claude Camus, dans la cour ci-dessus désigné, et le terrain y attenant, lequel espace de terrain est destiné pour servir de passage aux vendeurs, pour le desservissement d'une pièce de terre qui reste leur appartenir dans le champ Gémisot; lequel champ ainsi que le passage; Monsieur Leblanc de Lespinasse, a déclaré avoir cédé à titre d'échange au sieur Charles Chaumeuil, propriétaire et fermier, demeurant à Noilles, commune de Montigny, suivant acte passé devant M^e Laroche, notaire à Saint Benin d'Azy, assisté de témoins, les sept et quinze novembre mil huit cent trente huit.

Cette vente a été faite moyennant la somme de trois mille quatre cent soixante douze francs seize centimes, de prix principal, outre les charges. L'acte de dépôt constate en outre, que le dépôt était fait en conformité de l'article deux mille cent quatre vingt quatorze du code civil, à l'effet de purger les hypothèques légales qui peuvent exister sur lesdits immeubles, indépendamment de l'inscription hypothécaire, et qu'un extrait de ladite copie collationnée déposée, contenant toutes les énonciations prescrites par l'article deux mille cent quatre vingt quatorze du code civil, précité, a été affiché dans l'auditoire dudit tribunal, au tableau à ce destiné, pour y demeurer le délai de deux mois fixé par la loi.

Cette notification a été faite en outre, avec déclaration à monsieur le procureur du roi, et aux sus-nommés que les précédents propriétaires des immeubles vendus, sont, outre les vendeurs :

1^o Monsieur le baron Étienne François Sallé de Chou, premier président de la cour royale de Bourges, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, demeurant à Bourges;

2^o Monsieur le baron Antoine Callande de Clamecy, conseiller à la cour royale de Bourges, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, demeurant à Bourges;

3^o Monsieur Claude Victor Callande de Clamecy, avocat et docteur en droit, demeurant à Issoudun, rue des minimes;

4^o Monsieur Gabriel Auguste Callande de Clamecy, receveur particulier des contributions indirectes, demeurant à Châteauroux;

5^o Monsieur Gabriel Eugène Callande de Clamecy, étudiant en droit, demeurant à Paris;

6^o Monsieur Claude Prosper Callande de Clamecy, lieutenant d'artillerie, décédé;

7^o Madame Marie Jeanne Claire Gauthier, décédée, épouse de monsieur le baron Callande de Clamecy;

8^o Madame veuve Gauthier, mère de la précédente, décédée;

9^o monsieur Claude Bertrand, ven-

deur de madame veuve Gauthier;

Et, que toutes les personnes au profit desquelles il pourrait exister sur les immeubles vendus, des inscriptions grevant la propriété vendue, indépendamment de l'inscription, n'étant pas connues du requérant, il fera publier la présente notification dans les formes prescrites par l'article six cent quatre vingt trois du code de procédure civile et par l'avis du conseil-d'état du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant, et que le délai de deux mois fixé par l'article deux mille cent quatre vingt quatorze du code civil pour inscrire lesdites hypothèques légales, ne courra qu'à partir de ladite publication.

Avec sommation à monsieur le procureur du roi et aux sus-nommés de, dans le délai de deux mois, requérir, s'ils le jugent convenable, au bureau des hypothèques de Nevers, toutes inscriptions d'hypothèques légales pouvant exister au profit des personnes qui y ont droit, sur les immeubles vendus, leur déclarant que, faute par eux de ce faire dans ledit délai de deux mois et icelui passé, lesdits immeubles seront bien et valablement affranchis de toutes hypothèques de ce genre.

Pour extrait :

Signé Alph. BONABEAU, avoué.

Étude de M^e Durand, avoué à Nevers, rue St-Martin, N^o 1.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

En l'Étude et par devant M^e Lefebvre, notaire à St-Pierre-le-Moutier,

DE LA

PÊCHE D'UN ÉTANG

Situé en la commune de Toury-sur-Jour, canton de Dornes, arrondissement de Nevers, département de la Nièvre.

L'adjudication aura lieu le dix huit octobre mil huit cent quarante.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu d'un jugement sur requête, rendu par la chambre des vacations du Tribunal civil de première instance, seant à Nevers, sous la date du quatorze septembre mil huit cent quarante, enregistré.

Il sera à la requête de dame Claudine Bouillet, veuve du sieur Ignace Deschaumes, propriétaire demeurant à Nevers, habile à prendre la qualité de commune en bien avec feu le sieur Deschaumes, son mari, mais sous la réserve d'accepter ou de répudier ladite communauté, procédé en l'étude et par devant M^e Lefebvre, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier, aux enchères.

A la vente et adjudication de la pêche d'un Etang appelé Vatay contenant 3,700 d'empoissonnement, situé commune de Toury sur Jour, canton de Dornes, arrondissement de Nevers, [Nièvre].

S'adresser pour avoir tous renseignements et communication des charges, 1^o à M^e Durand, avoué de la poursuivante, demeurant à Nevers, rue Saint-Martin, N^o 1. 2^o à M^e Lefebvre, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier, chargé de la vente.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, soussigné, à Nevers, le cinq octobre mil huit cent quarante.

Pour M^e DURAND, avoué poursuivant, absent,

Signé Alph. BONABEAU.

Enregistré à Nevers, le cinq octobre mil huit cent quarante, f. 77 c. 5. reçu 1 fr. et dix centimes pour décime.

Signé VIMAL.

VENTE

AUX ENCHÈRES.

Le samedi 10 octobre 1840, à heures du matin, sur la place de la de cette ville, quartier aux chevaux il sera vendu par le ministère de Me Berchon, commissaire-priseur à Nevers les objets qui suivent :

Trois chevaux de traits et leurs harnais, et un tombereau en très-bon état.

La vente sera faite au comptant, et sera perçue cinq centimes par francs chacun des adjudicataires.

Pour annonce :

Le commissaire-priseur,

BERCHON.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix.	62 00 à 64 00
premières marques.	60 00 61 00
deuxièmes idem.	58 00 59 00
troisièmes idem.	56 00 57 00
Marques inférieures.	54 00 55 00
2 ^e qual. de tous pays.	48 00 52 00
3 ^e id.	30 00 35 00
4 ^e id.	24 00 28 00

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE.-- Château-Gontier, Mortagne, Provin Rozoy.

BAISSE.-- Beaugency, Brezollas, Chartres, Etampes, Montdidier, Noyon, Orléans, Péronne, Pont Sainte-Maxence.

ORLÉANS (Loiret), 3 octobre.-- Notre marché était très bien garni, notamment de Blé du Berry; mercuriale constate une baisse de 28 cent.

Marché de Sceaux du 28 sept. 1840.

	amené	Vendus.		Prix par 112 k. sur pied.	Rendu		
		Paris.	Envir.				
Bœufs.	935	521	320	57	50	43	9
Vaches.	211	186	13	55	45	35	1
Veaux.	288	91	197	80	70	60	
Moutons.	11,373	9572	»»»	68	57	46	180

Comme depuis longtemps la sorte des bœufs était bien médiocre en qualité et en poids, les meilleurs en petit nombre, se trouvaient parmi les Nivernais et les Angoumois (ces derniers de la Charente), comme depuis plusieurs marchés, il s'est fait peu d'affaires jusqu'à une heure, les transactions ont été très-lentes, mais après cette heure, la vente a repris un peu d'activité qui s'est soutenue jusqu'à la clôture; en résultat le cours s'est maintenu le même que jeudi dernier, quelques bœufs de choix ont été vendus de 58 à 59 c. le 112 kil.

BOURSE du 2 Octobre.

A Tortont la rente a ouvert à 68-75, et puis à 68-25 et cependant le 1^{er} cours au parquet n'a été voté qu'à 68-20. Aussitôt après l'ouverture la rente a fléchi; la baisse a été aussi forte que rapide et le 3 est tombé à 65-25, cours auquel il a fermé au parquet; à 4 h. le 3 était entre 65 et 65-15.

On a dit à la bourse que le conseil avait été unanime pour donner à M Thiers carte blanche pour agir suivant la nécessité du moment. On disait aussi qu'un ultimatum avait été arrêté et envoyé en Angleterre. Enfin, on disait que des ordres allaient être donnés pour transporter 45,000 hommes en Egypte.

5 0/0	102-50	Et. rom.	94-»»
4 1/2	91-50	Espagne act.	23-3/4
3 0/0	68-00	5 0/0 belge.	91-»
Oblig. de P. 1210-»	»	3 0/0 belge.	58-00
Banque.	2925-»»	Coup. Lafitte 1000-»	»
Naples.	96-00	»	5025-»»

MARCHÉ DE NEVERS DU 3 OCTOBRE 1840.

Froment.	3 f. 55	Paille gl. 10 ki.	» 40
Méteil.	3 00	Paille b. 10 ki.	» 35
Seigle, 1 ^{re} q.	2 75	Bois, d. 30 re.	17 »
Mouture.	2 75		
Orge, 1 ^{re} q.	2 50	Pain blanc.	2 10
Avoine.	1 40	Pain jaunet.	1 80
Foin, 500 kil.	50 00	3 ^e me espèce.	1 35

Il a été vendu 4 voitures de foin, 2 voitures de paille glotte, 6 voitures de paille bourree.

MARCHÉ DE PRÉMEY.

Froment, 1 ^{re} q. 3-50, 2 ^e q. 3-25, 3 ^e q. 3 »	
Mouture, id. 2-50, id. 2-20, id. 2 10 »	
Orge, id. 0 » id. 0-00, id. 0-00.	

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.